CAHIER DES CHARGES
ECHANGE AVEC LA FINLANDE

<u>Dénomination de l'établissement public donneur d'ordre :</u>
Collège MONOD
Avenue Paul Brutus
13170 Les Pennes Mirabeau

<u>Pouvoir adjudicateur</u> : Myriam Philippe, Principale du Collège Monod

<u>Personne responsable du suivi du présent marché</u> : Marie-Claude Olivi, Adjointe gestionnaire du Collège Monod
Mail : ges.clg.monod@ac-aix-marseille.fr

Date limite de réception des offres : JEUDI 30 AOUT 2018

Les offres sont à adresser à Marie-Claude Olivi, Adjointe Gestionnaire du Collège Monod, sous enveloppe cachetée précisant :
MAPA, échange scolaire Finlande -NE PAS OUVRIR

Pour être valable, l'offre du candidat devra être constituée des éléments suivants écrits en français :
- Contrat ou convention reprenant de façon chiffrée, claire et objective les éléments de l'offre proposée avec le programme détaillé du voyage.
- **Le présent cahier des charges (comportant 2 pages) daté et signé**.

L'offre du fournisseur le mieux disant sera retenue en fonction des critères suivants :
- Prix : 80%
- Qualité des produits et produits associés : 20%

<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<<

Art 1 : Organisation d'un voyage scolaire à l'étranger, à Helsinki en Finlande
- Lieu de destination : Helsinki
- Date : 6 ou 7 jours entre le 26 janvier 2019 et le 3 février 2019
- Nombre d'élèves : 27
- Nombre d'accompagnateurs : 3
- Voyage aller/retour : Aéroport Marseille Provence – Aéroport Helsinki
- Assurance annulation individuelle proposée par la compagnie aérienne.
- Assurance spécifique pour annulation du voyage du fait du collège demandée par les autorités hiérarchiques pour des raisons liées au contexte international, proposée par le voyagiste ou la compagnie aérienne.

Art 2 : Prix du séjour
La prestation comprend :
- Le transport en avion A/R de l'aéroport Marseille Provence au lieu de destination.
- La restauration éventuellement pendant le temps de transport.
- L'assurance annulation jusqu'au jour du départ pour une annulation du voyage pour raisons médicales ou en raison du décès d'un membre de la famille du participant (sur production d'un justificatif)
- L'assurance annulation groupe/vigie pirate pour l'annulation du voyage du fait de l'établissement demandée par les autorités hiérarchiques pour des raisons liées au contexte international.

Art 3 : Divers
- En cas de gratuité d'un ou plusieurs accompagnateurs le préciser de façon distincte.

Art 4 : Durée d'exécution du marché
Le MAPA ainsi que le présent règlement sont valables jusqu'au 30 juin 2019.

Les Pennes Mirabeau, le 5 juillet 2018
Pouvoir Adjudicateur
Myriam Philippe

Collège Jacques Monod
Le Principal
LES PENNES MIRABEAU

A , le
Lu et approuvé
Nom et signature
Cachet du prestataire